



Délibération n° : D2024012084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 09 décembre 2024
Votes exprimés : 18

Séance du 16 décembre 2024

Le 16 décembre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN, Patrick HEIDELBERGER, Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL – Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISICOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET – Franck PERRET – STEINMANN Pascale - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Roxane PERRET donne pouvoir à Franck PERRET – Jocelyne PETRY donne pouvoir à Donata ROTH.

ABSENT : Cyrille ROBERT

Secrétaire de séance : Evelyne MARTIN

OBJET : RETROCESSION DE DEUX PARCELLES « opération Pré Colon » PAR SEMCODA

M. Le Maire informe le conseil que pour faire suite à la délibération du 4 juillet 2006, il était acté que la SEMCODA rétrocède à la commune le parking de l'opération « Pré Colon » de 483 m², parcelle aujourd'hui cadastrée section AI 164, et une parcelle de 8 m² cadastrée section AI 166 côté route de Cessy.

Suite au changement de numéros des parcelles, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Au titre de la régularisation foncière, les parcelles seront cédées à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** la demande de rétrocession à l'euro symbolique des parcelles AI 164 et AI 166 représentant une emprise totale de 491 m² à la Commune de Versonnex ;
- **DE PASSER** l'acte notarié ;
- **DE DIRE** que les frais d'actes notariés seront partagés entre la SEMCODA et la Commune ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Rendu exécutoire
Le 16/11/2024
Publié
Le 20/12/2024

